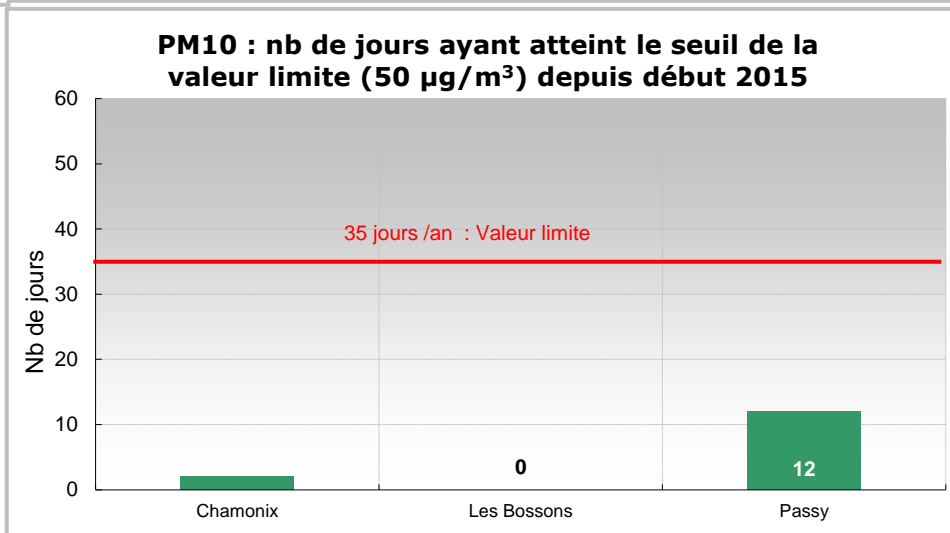
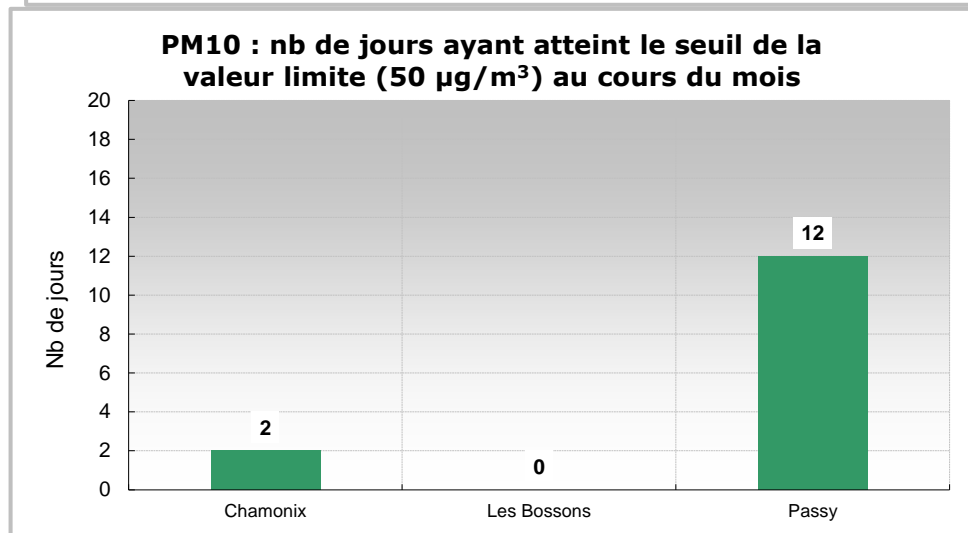
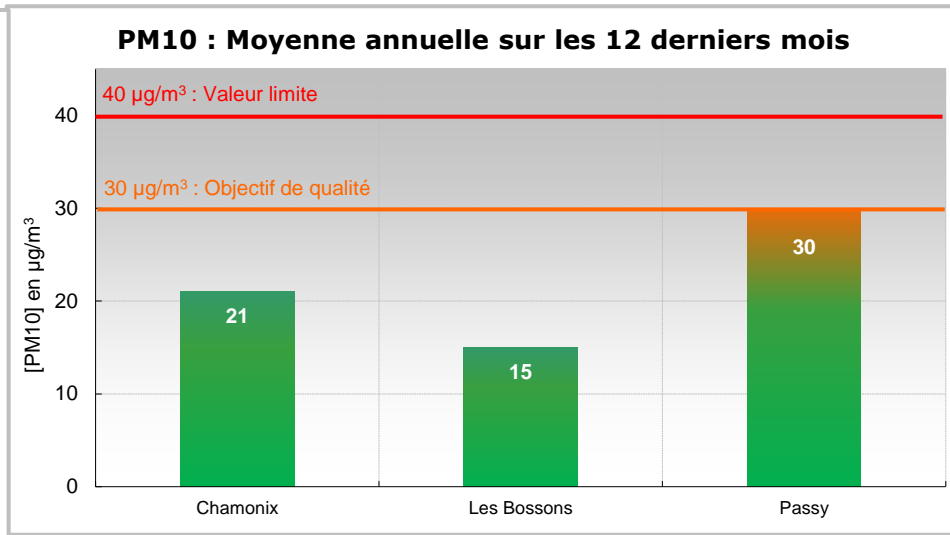
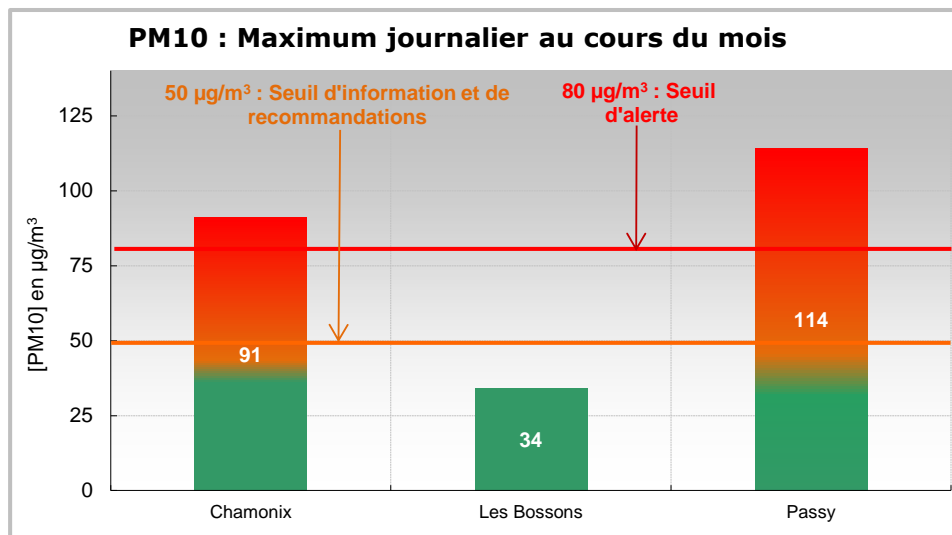
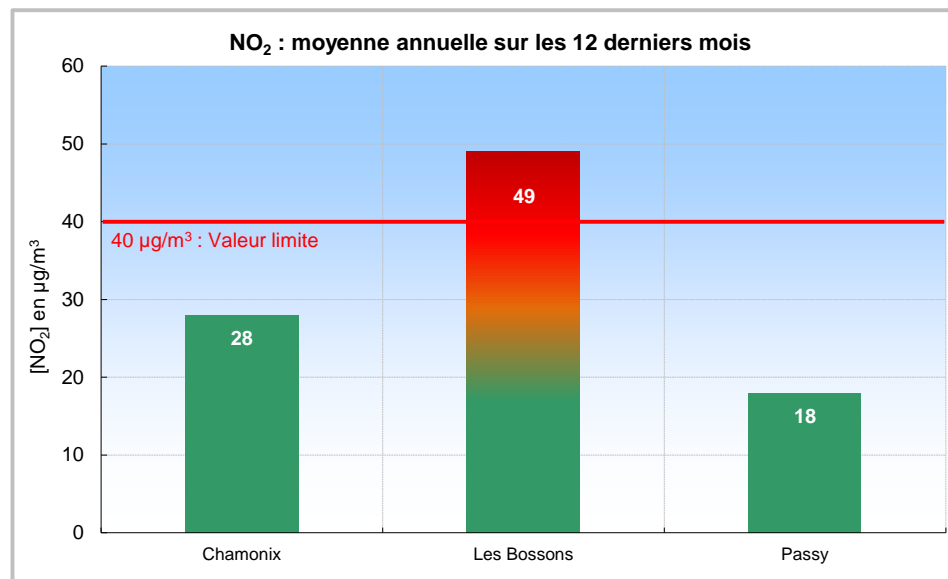
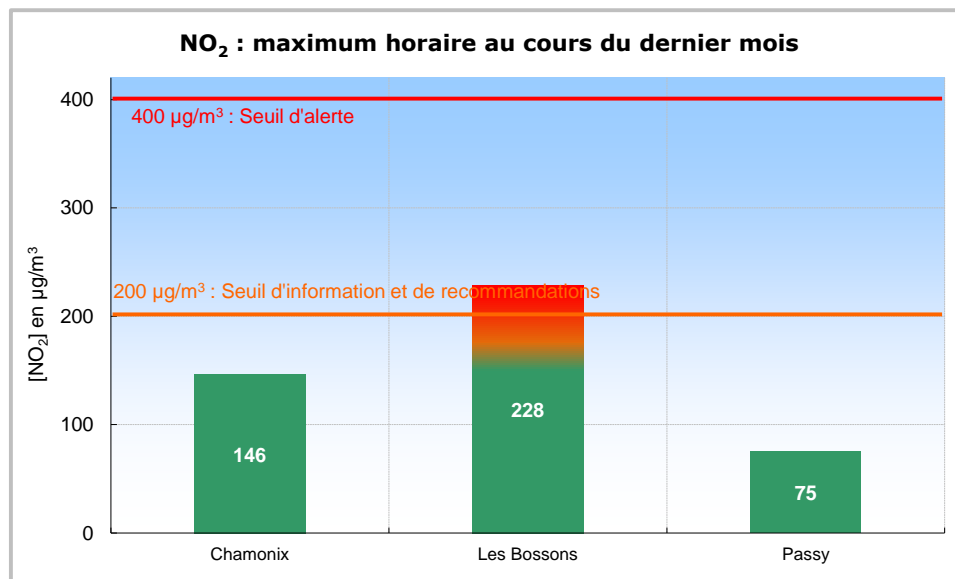


## Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

### Particules en suspension (PM10)



## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



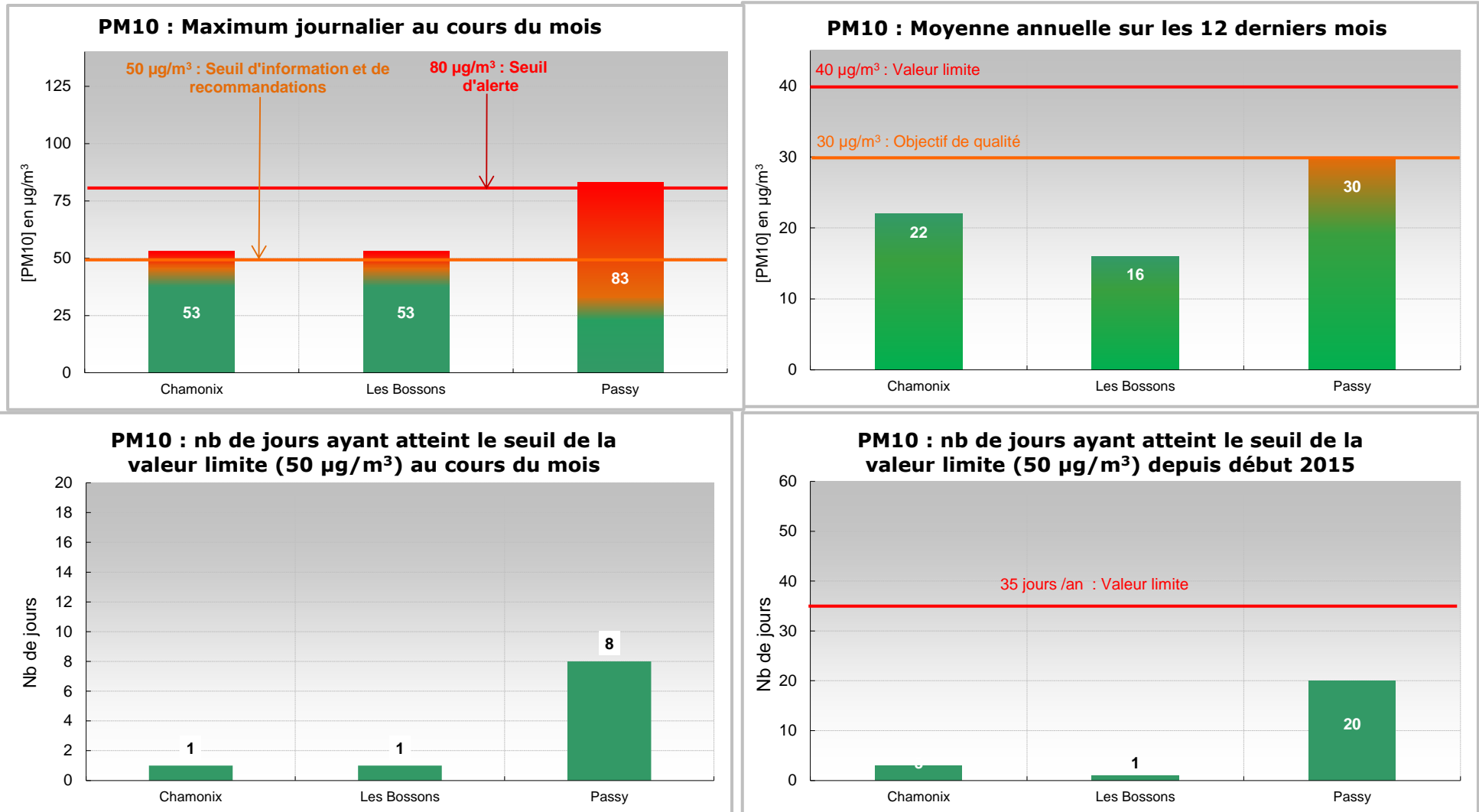
Du point de vue climatique, le mois de janvier 2015 a été partagé en deux, la première quinzaine plutôt douce avec un déficit de précipitations et la seconde plus froide accompagnée de chutes de neiges, particulièrement en fin de mois. Ce début d'année 2015 a été pollué dans le Pays du Mont-Blanc, les concentrations sont globalement en augmentation par rapport à décembre 2014. Malgré tout, les niveaux sont restés relativement mesurés.

Particules fines. En moyenne mensuelle, les niveaux ont augmenté en ce début d'année aux Bossons et à Passy, respectivement, 19 et 43 µg/m<sup>3</sup> en décembre 2014 et 22 et 50 µg/m<sup>3</sup> en janvier 2015. Par contre, ils ont légèrement baissé à Chamonix (30 µg/m<sup>3</sup> en décembre, contre 28 µg/m<sup>3</sup> en janvier). Toutefois, le seuil d'information et de recommandations a été dépassé 12 fois à Passy et deux fois à Chamonix ce qui a conduit, en vallée de l'Arve, à 8 activations du dispositif préfectoral au niveau d'information et de recommandations et à 2 activations au niveau d'alerte pour lesquelles le préfet a mis en œuvre des restrictions (cf. [bilan de l'épisode](#)).

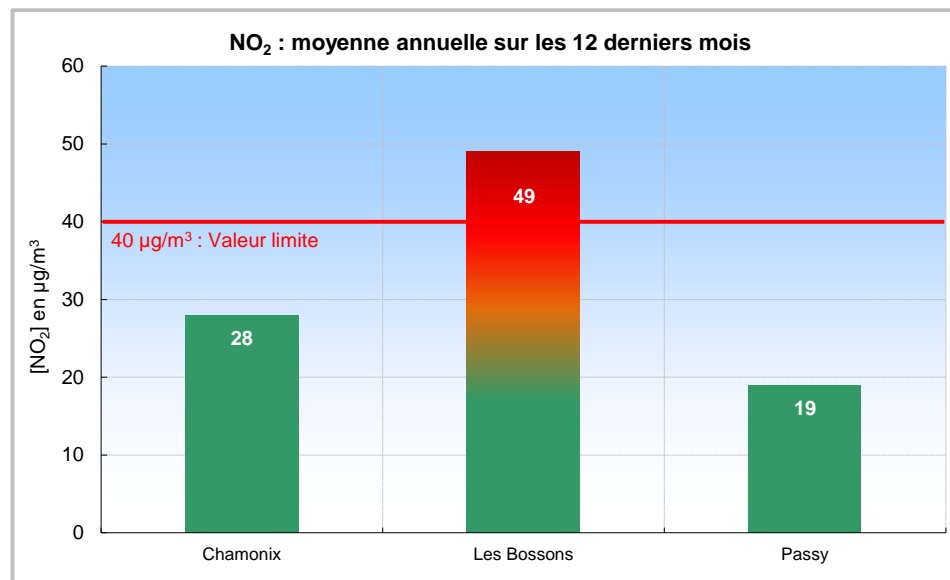
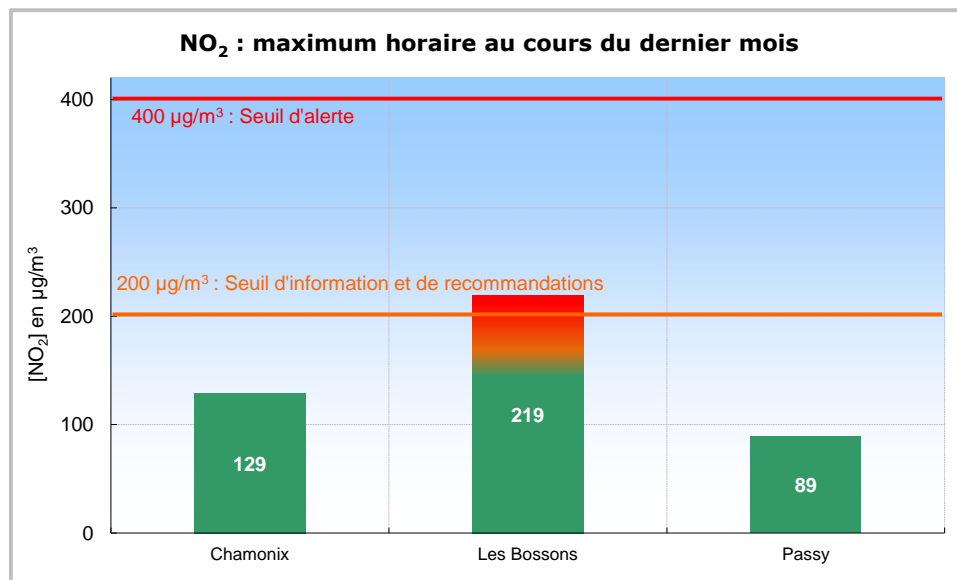
Dioxyde d'azote. Le seuil d'information et de recommandations pour le dioxyde d'azote a été dépassé 1 fois le 6 janvier 2015 à 9h (heure locale) sur le site de proximité routière des Bossons. Les concentrations sont restées plus modérées sur les sites de Passy et de Chamonix.

## Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

### Particules en suspension (PM10)



## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



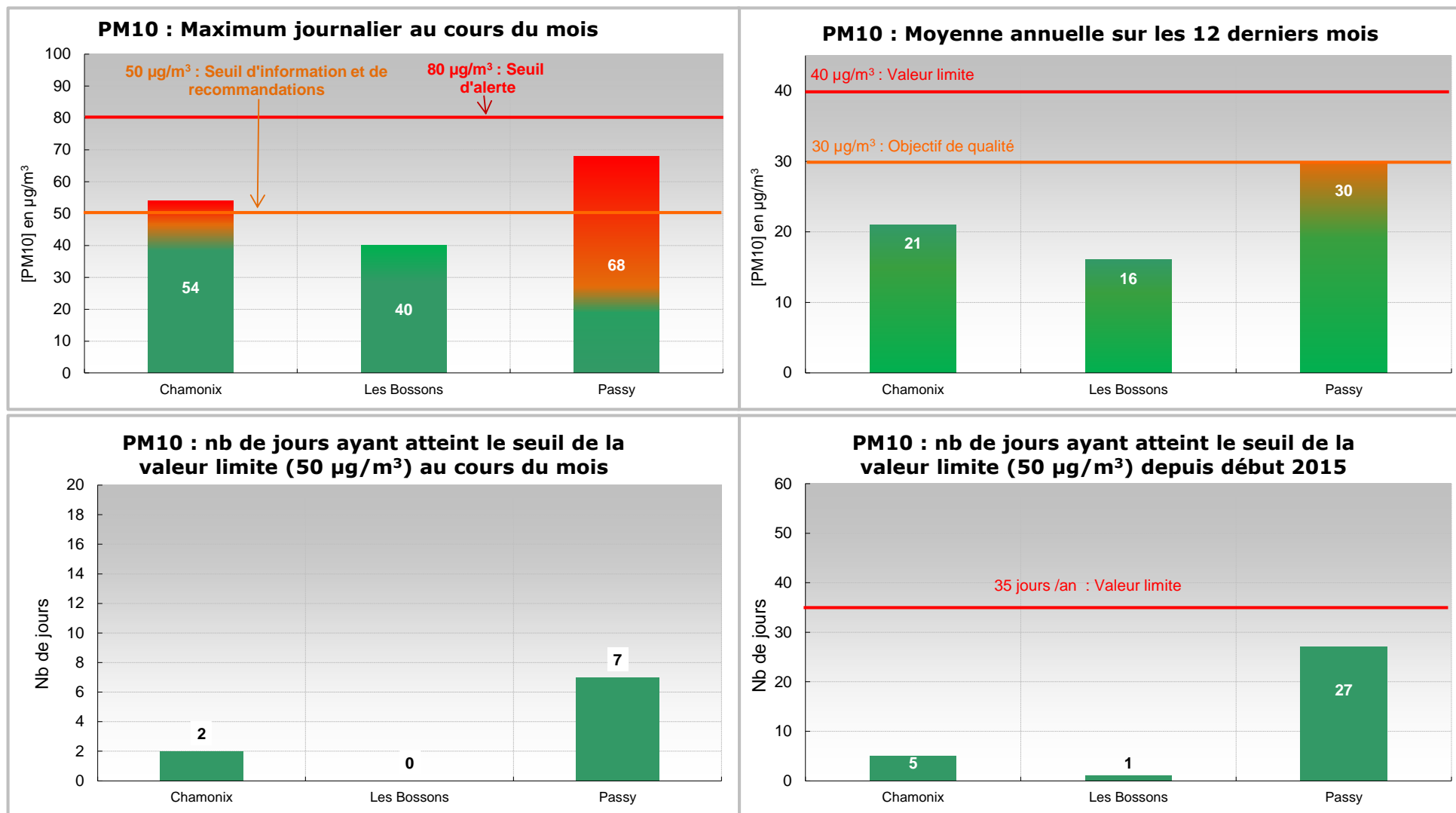
Le mois de février a été le mois le plus froid de l'hiver météorologique (qui s'étend de décembre 2014 à février 2015) et plus conforme aux normales de saison. Les niveaux de particules ont conduit à plusieurs épisodes de pollution. Pendant le mois de février, les concentrations de dioxyde d'azote sont restées très proches de ceux qu'ils étaient en janvier.

**Particules fines.** En passant de 50 à 42 µg/m<sup>3</sup> en moyenne mensuelle, les niveaux ont globalement baissé à Passy en raison, notamment, de valeurs moins élevées lors des dépassements. Cependant, 8 dépassements du seuil d'information et de recommandations sont comptabilisés sur ce site (contre 12 en janvier). Par rapport au mois de janvier, les sites de Chamonix et des Bossons montrent une hausse des niveaux de particules et le seuil d'information et de recommandations a été franchis 1 fois sur chacune de ces deux stations. Les niveaux mesurés ce mois ont conduit, lors de deux épisodes de pollution, à 8 activations du dispositif préfectoral : 4 au niveau d'information et de recommandations et 4 au niveau d'alerte.

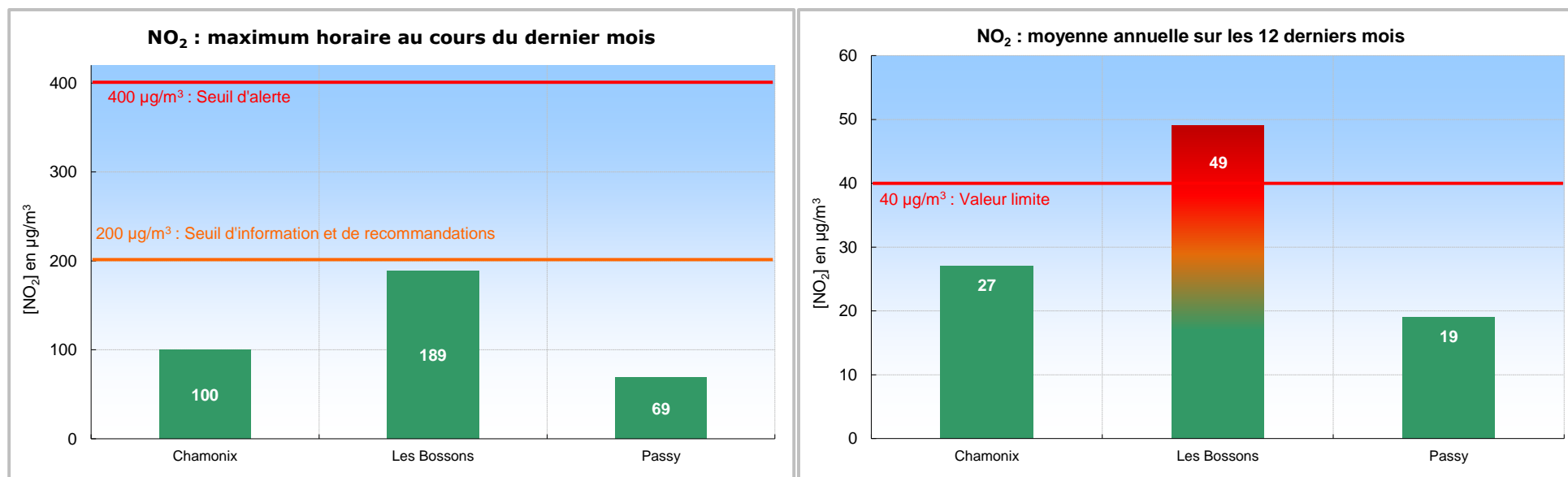
**Dioxyde d'azote.** En raison notamment du froid et de la hausse saisonnière des émissions du trafic, les concentrations de dioxyde d'azote ont légèrement augmenté en février par rapport à janvier en vallée de l'Arve. Des pics horaires ont été plus régulièrement constatés sur le site de proximité routière des Bossons où 4 dépassements du seuil d'information et de recommandations (fixé à 200 µg/m<sup>3</sup>) se sont produits.

## Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

### Particules en suspension (PM10)



## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



Par rapport au mois de février, le mois de mars montre une baisse des concentrations moyennes de particules et de dioxyde d'azote en vallée de l'Arve malgré un important épisode de pollution aux particules qui s'est déroulé sur plusieurs jours dans la vallée de l'Arve.

Particules fines. Mis à part sur Chamonix où les concentrations moyennes de particules sont restées proches des niveaux enregistrés en février, sur les sites de Passy et des Bossons, les particules ont globalement entamé leur décroissance saisonnière. Toutefois, les niveaux atteints à Chamonix et à Passy ont conduit à un important épisode de pollution aux particules en vallée de l'Arve qui s'est étendu du 15 au 21 mars avec 2 activations du dispositif préfectoral au niveau d'information et recommandations et 4 au niveau d'alerte. Cet épisode de grande ampleur a touché la majeure partie de Rhône-Alpes, le dispositif préfectoral en place à même connu une extension régionale pour les journées du 20 et du 21.

Dioxyde d'azote. Par rapport au mois de février, les concentrations de dioxyde d'azote ont relativement baissées sur l'ensemble des trois sites, initiant ainsi la baisse printanière de ce polluant. Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations n'a été constaté durant le mois.